

DEL2026-142

N° 26 09 19

Rapporteur : Stéphane LEBESNE

RESTAURATION SCOLAIRE

Mutualisation des moyens avec la Ville de Gainneville

École du Goût

. Convention - Signature - Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

L'École du Goût et de l'Alimentation, portée par la Ville d'Harfleur, existe depuis 2010, ce qui témoigne de la pérennité et de la solidité du projet.

Chaque année, elle mobilise l'ensemble des écoles et, plus largement, les populations des communes concernées (enfants en dehors du temps scolaire, personnes âgées, publics en situation de précarité et bénévoles du milieu associatif) autour des différentes valeurs liées à l'alimentation : plaisir, santé, convivialité, découverte des filières, goût et équilibre alimentaire.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Harfleur propose aux communes avoisinantes le projet École du Goût ou « Petites Papilles et Grands Goûteurs ».

La Ville d'Harfleur met à disposition ses outils pédagogiques, les moyens humains (deux agents à raison d'une fois par semaine) et techniques nécessaires à la réalisation du projet. Celui-ci est évalué à 1 650 € par classe.

Pour l'année 2026/2027, la Ville de Gainneville souhaite bénéficier de ce projet pour une classe. Elle versera donc une participation de 1 650 € à notre commune.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise la signature de la convention de partenariat entre la Ville d'Harfleur et la Ville de Gainneville, définissant les modalités techniques de fonctionnement de l'École du Goût et de l'Alimentation.**
- **fixe le montant de la participation de la Ville de Gainneville à 1 650 € correspondant aux charges de fonctionnement et de prise en charge d'une classe sur la campagne 2026/2027.**

Inscription budgétaire :
Compte : 74741 - Fonction : 281

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

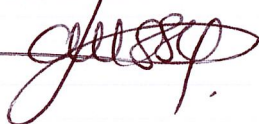
Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.